
Procès-verbal de la réunion **extraordinaire**
tenue le 10 juin 2019, à compter de 16 h 30
salle Frontenac/Montcalm, Hôtel Travelodge

Présences : (Découvreurs : 44)
(Navigateurs : 58)
Total : 102

Ordre du jour FERMÉ

1. Mot de bienvenue
 2. Nomination de la présidence d'assemblée
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués tenue le 30 avril 2019
 5. Récréations
-

1. **Mot de bienvenue**

Martin Hogue souhaite la bienvenue à toutes les déléguées et tous les délégués présents. Il souligne la présence des invitées de la soirée, Josée Scalabrini (présidente de la FSE) et Brigitte Bilodeau (vice-présidente aux dossiers pédagogiques et professionnels à la FSE).

2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE France Olivier, accompagnée de Patrice Bélanger, agisse comme présidente d'assemblée pour la présente réunion. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeuse : Marie-Claude Choquette

-Adoptée à l'unanimité-

3. **Adoption de l'ordre du jour**

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Ann Foucault
Appuyeuse : Lucie Gagnon

-Adoptée à l'unanimité-

4. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 30 avril 2019

« QUE le procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ tenue le 30 avril 2019 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Colette Bond

Appuyeuse : Maryse Lagueux

-Adoptée à l'unanimité-

5. Récréations 20 minutes

a) **Actions nationales**

Josée Scalabrini commence par présenter les priorités du ministre en matière d'éducation : la maternelle 4 ans mur à mur, la laïcité, les frais chargés aux parents, l'éducation à la sexualité et les récréations. Ce dernier point est le sujet de la soirée. Dès l'annonce de l'implantation des deux récréations de 20 minutes, la FSE a réagi dans les médias, qui sont peu réceptifs aux représentations du syndicat. Lors de la dernière négociation, les journalistes étaient derrière les enfants; présentement, le ministre travaille uniquement pour s'assurer que la population est derrière lui. Dans le dossier des récréations, les enseignants ne sont pas contre le fait de faire bouger les enfants, mais plutôt contre la façon de l'imposer et de mettre le tout en place. Toutefois, les syndicats des enseignants sont les seuls à réagir. Ni les commissions scolaires ni les directions d'école ne se soulèvent, même si cette décision leur cause bien des soucis.

La FSE a rencontré à trois reprises le ministre ou des gens du cabinet sur ce sujet. Chaque fois, la réponse du ministre est la même : il sera ferme sur l'objectif, mais souple sur les moyens. Malgré la pétition signée par 12 000 personnes en 3 semaines (dont 10 000 signatures la première semaine), le soulèvement est difficile, puisque 50 % des milieux ne sont pas touchés. Les écoles secondaires sont rarement affectées par cette décision, plusieurs écoles du primaire ont déjà deux récréations de 20 minutes, etc. Josée Scalabrini parle même d'une commission scolaire où la moitié des écoles était prête à boycotter l'implantation des récréations, alors que l'autre moitié préférerait respecter la décision du ministre. Malgré toutes les représentations faites par la FSE, le problème reste le même : les promesses électorales du gouvernement sont plus importantes que tout le reste. Même en expliquant au ministre toutes les contraintes (transport scolaire, dépassement des 32 heures, impossibilité pour plusieurs écoles d'avoir des récréations en dedans en cas de mauvais temps, etc.), rien ne bouge. Il a seulement accepté de donner des sommes aux petites écoles ayant des contraintes particulières. Bref, l'image du ministre et de son gouvernement semble plus importante que les besoins des milieux. Ajoutons à cela que les commissions scolaires cherchent des solutions même si le règlement n'est pas encore passé au lieu de se battre avec les syndicats enseignants. Tout cela rend la mobilisation difficile.

Cette semaine, la FSE publiera des capsules vidéo pour expliquer l'illogisme de la décision du ministre.

b) Actions locales

Marie-Claude Harvey rappelle la façon dont la décision de commencer l'école 10 minutes plus tôt a été prise à la Commission scolaire des Navigateurs. Denis Bourbeau l'a annoncée en CCPS en disant qu'il n'y avait aucune possibilité de retour en arrière. Il a même affirmé que Martin Hogue, président par intérim, avait approuvé la décision, ce qui était faux. Comme l'information annonçant l'ajout de 10 minutes avait commencé à circuler dans les écoles, Martin Hogue a écrit un courriel aux délégués pour les aviser de la situation. Un mémo de la commission scolaire a suivi. Martin Hogue a ensuite communiqué avec Denis Bourbeau pour lui expliquer son mécontentement sur la façon dont tout cela avait été géré. Monsieur Bourbeau a proposé de former un comité conjoint l'an prochain afin de trouver la meilleure solution pour tous. Un conseil des déléguées et délégués a suivi. Après cette soirée, l'idée d'organiser un conseil des déléguées et délégués extraordinaire pour informer les membres et réfléchir à des moyens d'action a été évoquée. Un modèle de lettre à envoyer à la direction générale est d'ailleurs soumis aux déléguées et délégués ce soir. (Annexe I)

Frédéric Renaud explique le déroulement des événements du côté de la Commission scolaire des Découvreurs. Le 24 mai 2019, lors d'un CRT, Frédéric Renaud a demandé aux ressources humaines si elles avaient un plan de match au sujet de l'implantation des récréations de 20 minutes. La commission scolaire a répondu que les horaires seraient différents selon les écoles. Le 27 mai 2019, Frédéric Renaud a demandé d'avoir au minimum une consultation sur le sujet en CPEC; la commission scolaire lui donne jusqu'au 30 mai 2019 pour consulter ses membres, un délai irréaliste. Avant même d'avoir laissé la possibilité de consulter, un article sort dans les journaux, annonçant la décision de la commission scolaire. D'ailleurs, une enseignante mentionne que le 28 mai 2019, sa direction les avait déjà avisés de la décision de la commission scolaire. Le 7 juin dernier, Frédéric Renaud et Martin Hogue ont rencontré la direction générale. Cette dernière a affirmé qu'il n'y aurait aucun changement dans la décision de la commission scolaire même si le projet de loi ne passait pas.

Lors de la période de commentaires, quelques déléguées et délégués font part des conséquences de l'implantation des récréations de 20 minutes : moins de temps de récupération pour les élèves, contraintes supplémentaires pour la conciliation travail/famille, coupure d'une journée complète à la CSDN si l'enseignante a 3 périodes et une surveillance le matin, etc. Un délégué mentionne également que comme il n'y a pas eu de réelle consultation, les commissions scolaires ne respectent pas la convention collective et qu'il faudrait qu'il y ait des conséquences, comme il y en aurait si une enseignante ne la respectait pas. Une autre déléguée amène comme solution que ce soit le service de garde qui prenne en charge les surveillances, ce qui ne nuirait pas au temps de récupération offert à l'élève. Finalement, des moyens d'actions sont proposés par quelques déléguées et délégués. Le comité exécutif se penchera sur ces idées.

Moyens d'actions proposés :

- Publication « Bonne nouvelle! », dans laquelle on annonce à des employés d'une autre profession qu'on leur ajoute 10 minutes de plus par jour sans les payer;
- Guerre des clans axée sur le sujet;
- Campagne du « punch » positif montrant ce qui est fait pour les enfants (le « punch » vs la vraie vie);

- Utilisation des médias sociaux, par exemple le Facebook personnel, pour noter le temps de bénévolat fait par chacun quotidiennement;
- Image d'une tarte avec le pour et le contre (Josée Scalabrini mentionne que la FSE travaille là-dessus);
- Impact sur les élèves leaders en 6^e année, qui s'assurent de garder les enfants actifs lors des récréations;
- Analyse des tâches 2018-2019 avec la direction pour voir où seront enlevées les 10 minutes de plus par jour;
- Image où l'on compare l'enfant sportif à l'enfant qui a besoin d'aide pédagogique (ce qui est « gagné » d'un côté est « perdu » de l'autre);
- Courriel envoyé au ministre, chaque école à tour de rôle;
- Horaire à modifier aussi pour les employés des commissions scolaires, qui devraient donc commencer 10 minutes plus tôt sans être payés plus cher;
- Participation au conseil des commissaires (CSDN : 25 juin)
- Création d'un événement via la page Facebook du SEDR-CSQ.

Josée Scalabrini précise que peu importe ce qui sera décidé, il faut faire attention pour que le message ne se retourne pas contre les enseignants.

Levée de l'assemblée à 19 h 30.

MARTIN HOGUE,
président par intérim

MANON CASTONGUAY
secrétaire-trésorière par intérim